



La **bâtonnière** lance sa poursuite *Page A 2*

VIH: la trithérapie précoce réduit aussi les risques de cancer et d'autres maladies graves *Page A 3*

Les réformes ont rendu l'**assurance-emploi** confus et discriminatoire, constate Pierre Fortin *Page B 1*



Ottawa: un **déficit** embarrassant *Page B 1*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVI N° 163

LE DEVOIR, LE JEUDI 23 JUILLET 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

PROTECTION DE L'ENFANCE

La moitié des jeunes en foyer d'accueil est autochtone

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Les provinces et les territoires se préoccupent de la surreprésentation des enfants autochtones dans les services de protection de l'enfance au Canada.

Près de la moitié (48%) des 30 000 enfants et adolescents en foyer d'accueil au pays est issue des communautés autochtones. Pourtant, les Premières Nations, les métis et les Inuits — tous confondus — ne forment que 4,3% de la population canadienne, selon Statistique Canada. Une situation qui n'est pas étrangère à l'épisode douloureux des pensionnats autochtones.

Au Québec, les enfants autochtones confiés au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) sont cinq fois plus nombreux que les non-autochtones, considérant leur poids démographique. En effet, 10% des enfants confiés aux services sociaux sont autochtones. Cependant, à peine 2% des enfants québécois sont autochtones.

Interpellés par ces statistiques alarmantes, les chefs de gouvernement provinciaux et territoriaux ont commandé il y a près d'un an un rapport consistant à identifier les causes profondes de la négligence et de la violence faites aux enfants dans les communautés autochtones en plus d'esquisser des stratégies de prévention et d'intervention. Le document « *Bien-être des enfants autochtones* » a été dévoilé lors du Conseil de la fédération, qui s'est tenu la semaine dernière à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador.

La négligence — le défaut d'agir dans l'intérêt premier de l'enfant et posant un risque de préjudice au fil du temps — est le principal motif de prise en charge des enfants autochtones par les services sociaux, soit plus que les sé-



Les conditions de vie des autochtones canadiens contribuent aux taux élevés de prise en charge. Une vingtaine de personnes vivent dans cette maison de la communauté d'Attawapiskat, en Ontario.

VOIR PAGE A 8 : FOYER

EXPLORATION MINIÈRE

Québec a perdu 1,4 milliard en douze ans

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Le gouvernement du Québec a englouti plus de 1,7 milliard de dollars dans l'exploration minière de 2000 à 2011. En contrepartie, il a touché quelque 300 millions en impôts durant la même période (12 ans), pour une dépense nette de 1,4 milliard. Pour chaque dollar gagné, Québec a ainsi déboursé 5,70\$.

« *Ça n'a aucun sens* », lance le porte-parole de MiningWatch Canada, Ugo Lapointe, à l'autre bout du fil. « *On est très, très généreux. C'est assez surprenant.* »

Le ministère des Finances a démêlé au printemps 2015 les dépenses et les recettes fiscales de l'exploration et de l'exploitation minière, et ce, à la demande du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

L'État québécois a touché 1,7 milliard de revenus nets provenant du secteur minier de 2000 à 2011, apprend-on à la lecture du document « *Retombées économiques et fiscales du secteur minier québécois* » mis en ligne sur le site Web du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en mai dernier. Or, ce montant aurait été près de deux fois plus important sans les centaines de millions dépensés pour soutenir l'exploration.

En 12 ans, l'État québécois a engrangé des revenus de 3,7 milliards grâce aux activités d'exploration et d'exploitation minière: prélèvements fiscaux auprès des sociétés (1,3 milliard), impôt minier (1,1 milliard), titres miniers (96 millions) et impôt sur le revenu des travailleurs (1,2 milliard). En contrepartie, il a effectué des dépenses de 2 milliards de dollars pour soutenir ces mêmes activités minières (dont 1,7 milliard dé-

VOIR PAGE A 8 : MINIÈRE

AUJOURD'HUI



Le Monde › L'Union africaine envoie des militaires pour prévenir l'escalade de violence. Les résultats de l'élection seront connus vendredi. *Page B 5*

Actualités › Compteurs d'eau: l'UPAC frappe chez cinq membres de l'administration Tremblay. De nouveaux documents révèlent des détails sur le scandale qui n'en finit pas. *Page A 3*



Avis légaux..... B 4
Décès..... A 4
Météo..... A 5
Mots croisés..... A 5
Petites annonces..... A 4
Sudoku..... B 6

La plainte de l'entartiste

Ce que 10 ans sans entartage disent sur la santé de la démocratie selon Pop-Tarte

FABIEN DEGLISE

Une société qui n'est pas capable d'accepter une forme légitime, pacifique et humoristique de protestation et d'opposition est-elle encore une démocratie? À l'autre bout du Skype, depuis le salon de sa maison du Centre-du-Québec où il s'est retiré depuis quelques années, l'entartiste Patrick Robert, alias Pop-Tarte — nom de code qu'il s'est donné lors des belles années de l'entartage au Québec, entre 1998 et 2005 — pose la question. Sans rire.

Cela fait 10 ans qu'il y pense, depuis l'entartage, en fait, de Gérard Tremblay, alors maire de Montréal. C'était en 2005, juste avant un discours que le politicien, qui avait pris l'habitude d'incarner les trois petits singes de la sagesse à lui seul, devait livrer devant la Chambre de commerce de l'est de Montréal. La dénonciation de la clownerie en politique par la tarte prenait ainsi fin au terme d'une longue série d'entartages, dont plusieurs élus et hommes d'affaires ont fait les frais: Stéphane Dion, Pierre Pettigrew, Pierre Karl Péladeau, Jean Charest, pour ne citer qu'eux. Elle a aussi fait entrer dans une retraite quasi forcée la cellule terroriste pâtisnière du Québec qui, loin d'avoir perdu le sens de tarte, déplore depuis les entraves à l'exercice de leur « *revendication* ».

« *Le plaisir d'entarter ne se perd jamais*, lance l'homme qui aujourd'hui écrit pour vivre, mais la *dérive sécuritaire qui s'est emparée de notre société complique désormais beaucoup les choses. Est-ce que c'est frustrant pour nous? Ça devrait surtout l'être pour les citoyens qui vivent dans un cadre où toute forme d'opposition est muselée, y compris les plus inoffensives, comme celle incarnée par une tarte.* »

Dion et des attentats
Inoffensive? Ce n'est pas l'avis toutefois du juge Louis-Jacques Léger de la Cour municipale de Montréal qui, en 2000, a statué que l'entartage était un crime au sens de la loi,

VOIR PAGE A 8 : TARTE



En 1999, le ministre libéral Pierre Pettigrew a subi la critique crémeuse des entartistes, qui dénonçaient l'accès de plus en plus restreint à l'assurance-emploi.

JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SYSTÈME LÉGER SUR RAIL

Brossard courtise la Caisse de dépôt avec un projet TOD

KARL RETTINO-PARAZELLI

La Ville de Brossard met le pied sur l'accélérateur pour convaincre la Caisse de dépôt et placement du Québec qu'elle a ce qu'il faut pour accueillir le futur système léger sur rail (SLR) du nouveau pont Champlain.

La municipalité de la Rive-Sud de Montréal est sur le point d'obtenir jusqu'à 100 000 \$ de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). L'argent reçu lui permettra de réaliser une étude pour développer une aire TOD (pour « Transit Oriented Development », un aménagement axé sur le transport en commun) au terminus Panama et de considérer différents mécanismes de captation de la valeur foncière pour financer le projet.

Mais le temps presse, indique le directeur général de la Ville, Nicolas Bouchard. L'étude devra être réalisée en « mode accéléré », en un peu plus d'un an, pour que Brossard puisse soumettre son projet à temps à la Caisse de dépôt. Celle-ci est responsable de la réalisation du système de transport qui surplombera le futur pont Champlain et devra bientôt déterminer le tracé du SLR.

« On souhaite arrimer le projet du terminus Panama avec la Caisse de dépôt, explique M. Bouchard. Il est situé dans un corridor très important et représente une connexion logique pour un arrêt du SLR. »

Brossard mise beaucoup sur la mise en service de ce système de transport pour stimuler son développement. Le projet du terminus Panama prévoit essentiellement la construction d'immeubles à vocation commerciale et résidentielle, de manière à densifier le secteur, comme le prévoit le concept d'urbanisme TOD.

« Un TOD, c'est un milieu de vie créé autour d'un axe structurant, dit M. Bouchard. Le concept doit être adapté pour être plus urbain et éviter les erreurs du passé », concède-t-il.

Concept controversé

C'est que le concept TOD, une des pierres angulaires du Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal (PMAD) entré en vigueur en mars 2012, n'a pas fourni tous les résultats escomptés jusqu'à maintenant, estiment plusieurs experts.

Plusieurs projets d'aménagement qui se sont concrétisés près des lignes de trans-

port collectif sur la couronne nord et sud de Montréal ont essentiellement pris la forme d'un stationnement incitatif bordé de condos ou de maisons en rangée.

« Tout le monde a sauté sur ce concept, mais personne ne s'est demandé s'il est adapté au Québec, s'il répond à une demande, fait remarquer le professeur à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal Michel Max Raynaud. Ça ne doit pas seulement être des maisons posées près d'une gare. Il faut du design urbain. Ça prend des espaces publics, des aménagements, un milieu de vie. »

Il estime que trop d'élus « prennent le problème à l'envers » en développant un TOD sans se demander ce qui satisfierait véritablement la population.

La CMM garde malgré tout le cap et consacrera à terme 1,7 million pour aider 14 municipalités, comme Brossard, à étudier ou à planifier des projets TOD.

Saint-Bruno-de-Montarville, une autre municipalité de la

Rive-Sud de Montréal, est du nombre. Elle a lancé un appel d'offres pour étudier le déménagement de sa gare, actuellement située à l'écart de la ville. En entrevue, le maire, Martin Murray, explique qu'il souhaite « rapprocher la gare des citoyens » et la placer « au cœur des quartiers actuels et futurs ».

La nouvelle gare pourrait être construite le long de la route 116, sur le site de l'actuel dépôt à neige.

A Saint-Bruno, comme à Brossard, le maire Murray emploie le mot « TOD », mais il n'est pas chaud à l'idée de densifier les abords de la gare avec des condos et des immeubles en hauteur. Il préfère développer les transports collectifs à l'intérieur de la ville pour mener tous les citoyens à ce futur point d'embarquement.

« Les villes doivent se donner une vision commune pour unifier les projets TOD », affirme le maire, malgré les différences apparentes entre son projet et celui de Brossard.

« L'idée du PMAD doit faire son chemin, mais ce n'est pas gagné d'avance, note pour sa part le d.g. de Brossard, Nicolas Bouchard. C'est un changement de culture, donc ce n'est pas rapide. Mais je peux déjà voir des développements réussis, comme le pourtour du métro Longueuil. Il faut s'inspirer de ça pour créer des milieux de vie encore plus riches. »

Le Devoir



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre Peter Mackay a rappelé mercredi que le comité ne fera que des recommandations.

Aide à mourir: Ottawa n'écouterait pas nécessairement son comité

KRISTY KIRKUP à Ottawa

Le gouvernement conservateur ne se laissera pas dicter sa ligne de conduite sur l'aide médicale à mourir par le comité externe qu'il vient de mettre sur pied pour mener des consultations et le conseiller, a prévenu mercredi le ministre fédéral de la Justice.

Peter Mackay répondait ainsi à ceux qui se sont immédiatement inquiétés de la composition « partielle » de ce comité, mis sur pied vendredi par les ministres de la Justice et de la Santé pour aider le gouvernement à se conformer à l'arrêt de la Cour suprême qui invalidait, il y a cinq mois, les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le recours à l'aide médicale à mourir.

Le plus haut tribunal du pays laissait alors un an au gouvernement — jusqu'en février 2016 — pour modifier en conséquence la loi afin de reconnaître le droit à une aide médicale à mourir pour tout adulte pleinement conscient qui est aux prises avec des problèmes de santé graves et irrémédiables lui causant des souffrances persistantes et intolérables.

L'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique a critiqué dès vendredi

« Ce débat touche à des convictions profondes, à toute une gamme d'enjeux, qu'ils soient d'ordre religieux, judiciaire ou médical »

Peter Mackay, ministre de la Justice

dernier le fait que deux des trois membres de ce comité avaient témoigné pour le gouvernement fédéral, devant la Cour suprême, contre la pratique de l'aide à mourir.

Le ministre Mackay a cependant soutenu mercredi, à Halifax, que le comité entendra un « large éventail » de points de vue avant de formuler ses recommandations, et que ce sera ensuite au pouvoir exécutif de prendre au final les « décisions importantes », afin de combler ce qu'il a qualifié de « tout un vide juridique » créé par l'arrêt de la Cour suprême.

Le comité externe est présidé par le professeur en psychiatrie Harvey Max Chochinov, de l'Université du Manitoba, qui est aussi directeur de l'unité de recherche en soins palliatifs à Action cancer Manitoba. Il sera épaulé par le constitutionnaliste Benoît Pel-

letier, professeur de droit à l'Université d'Ottawa et ancien ministre libéral québécois, et par Catherine Frazee, ancienne codirectrice de l'Institut pour la recherche et l'éducation sur l'invalidité de l'Université Ryerson de Toronto.

Or, M. Chochinov et M^{me} Frazee avaient défendu la loi actuelle devant la Cour suprême. Le comité devra mener des consultations auprès d'autorités médicales et d'intervenants, et réaliser une consultation en ligne auprès des Canadiens. Il doit remettre son rapport final « au plus tard à la fin de l'automne 2015 » — donc après les élections générales du 19 octobre.

« Quel que soit le ministre de la Justice ou de la Santé [alors en poste], ou quel que soit le gouvernement en place, n'oublions pas qu'à la fin de tout ce processus [de consultations], il ne s'agira que de recommandations », a précisé M. Mackay, mercredi.

Le ministre, qui ne briguera pas un nouveau mandat en octobre prochain, a par ailleurs admis que la décision de la Cour suprême l'avait personnellement ébranlé. « Lorsque la Cour invalide deux sections du Code [criminel], ça ouvre la porte à une interprétation assez large — et, à mon avis, troublante, parce que ce débat touche à des convictions profondes, à toute une gamme d'enjeux, qu'ils soient d'ordre religieux, judiciaire ou médical, touchant des personnes invalides — des enjeux qui sont très importants aux yeux des Canadiens. »

« L'estime que pour un sujet aussi grave, qui entraînera des conséquences aussi sérieuses, un gouvernement, un futur gouvernement, un futur ministre devraient pouvoir prendre le temps de bien faire les choses. C'est là mon opinion personnelle. »

La Presse canadienne

Le Grand Tour 2015
Desjardins

Du 1^{er} au 7 août
SAVOUREZ UN PARCOURS D'EXCEPTION
DANS LES CANTONS-VERMONT...

Splendides paysages, routes tranquilles, plaisirs gourmands et formule de voyage clé en main pour savourer pleinement vos vacances!

En savoir plus sur l'expérience gourmande >>>

RÉSERVEZ
veloquebecvoyages.com
514 521-8356 • 1 800 567-8356, poste 506

Vélo Québec VOYAGES
Titulaire d'un permis du Québec

Le taux de criminalité en baisse au Canada

Les crimes violents ont diminué pour une huitième année consécutive au Canada en 2014, malgré une légère hausse des homicides, révèle Statistique Canada, mercredi. Le « taux de crimes déclarés par la police » a par ailleurs diminué de 3 % au pays de 2013 à 2014, ce qui représente le 11^e recul consécutif — et le plus faible taux depuis 1969. Au Québec, ce taux de crimes déclarés par la police a baissé de 10 % en 2014. Selon Statistique Canada, les services de police du pays ont déclaré un peu moins de 1,8 million d'infractions au Code criminel (sauf les délits de la route) en 2014, soit environ 33 000 de moins que l'année précédente. La plupart des infractions ont connu une baisse de 2013 à 2014, mais certaines ont affiché une hausse au cours de la même période, notamment la pornographie juvénile (41 %).

La Presse canadienne

Un groupe veut un plafond de dépenses préélectorales pour les tiers partis

Ottawa — Un nouvel organisme qui milite pour un leadership politique voué à protéger l'environnement souhaite voir en vigueur au moins six mois avant des élections un plafond de dépenses et une obligation de transparence pour les tiers partis. Le président et fondateur du Comité politique pour l'environnement, Aaron Freeman, soutient que des organisations tierces parties à tendance partisane ont fait surface et que cela met à mal la démocratie canadienne. Les recommandations du Comité politique pour l'environnement sont saluées par l'ancien directeur général des élections du Canada Jean-Pierre Kingsley, qui a récemment décrit le manque de règles pour la période préélectorale. M. Kingsley argue qu'un manque de réglementation a créé un environnement de dépenses incontrôlées.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Lu Chan Khuong

La bâtonnière réplique au Barreau

Près de 100 avocats forcent la tenue d'une assemblée générale extraordinaire de l'ordre

PHILIPPE ORFALI

À défaut d'avoir obtenu la tête des membres du conseil d'administration du Barreau du Québec pour la suspension de la bâtonnière Lu Chan Khuong, une centaine d'avocats a forcé mardi la tenue prochaine d'une assemblée générale spéciale de l'ordre professionnel, alors que l'avocate entamait ses démarches judiciaires pour faire casser sa suspension.

La Bâtonnière élue a déposé mardi une requête en annulation des résolutions du Barreau sur sa suspension, pour une histoire de vol à l'étalage dans laquelle aucune accusation n'a été déposée. L'avocate demande également d'être réintégrée dans ses fonctions de bâtonnière en attendant que la Cour statue sur la légalité des résolutions.

En parallèle et en moins de 48 heures, un groupe de juristes choqués par le sort réservé à M^e Khuong a recueilli les 100 signatures nécessaires pour contraindre le CA à organiser une assemblée générale extraordinaire au cours des prochaines semaines. L'objectif? «Faire le point sur la situation qui prévaut actuellement au sein de l'ordre», révèle la demande adressée à M^e Sylvie Champagne, secrétaire du Barreau, dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Les avocats

se disent très

préoccupés

des gestes

posés par

le C. A. du

Barreau

«Nous sommes tous très préoccupés des gestes posés et des résolutions adoptées par les administrateurs du Barreau», écrivent les 100 avocats dans leur missive. Ces résolutions ne reposent sur aucun fondement juridique.»

De l'avis des signataires, le comportement du CA est d'une gravité telle qu'il «en va de la protection des intérêts et de l'image de la profession que les administrateurs cessent de s'attribuer des pouvoirs qu'ils n'ont pas et reconnaissent enfin que les résolutions adoptées ne reposent sur aucun fondement légal.»

Cela fait de nombreuses semaines que les avocats souhaitent discuter en face à face avec le CA de la controverse. Celui-ci s'est pourtant vauté dans le silence, soutient Jimmy Troeung, l'un des juristes à l'origine de la démarche. Élue à la tête du Barreau le 22 mai dernier avec l'appui de 63% des membres, M^e Khuong a été suspendue le 1^{er} juillet par les membres du conseil d'administration, dans une décision unanime.

«Plusieurs des fondements du droit n'ont pas été respectés», explique l'avocat. Elle n'a pas été déclarée coupable. On veut aussi savoir comment ont été exposées ces informations sur la déjudiciarisation, qui est un processus très confidentiel. C'est très inquiétant, parce que cela remet en cause la confiance du public à l'égard du système de justice.»

L'avocat de M^e Khuong, Jean-François Bertrand, soutient que le CA n'a pas le pouvoir légal de suspendre la bâtonnière, cette démarche n'étant pas prévue par le code des professions ni par le code de déontologie des avocats.

En entrevue, le vice-président du Barreau, Louis-François Asselin, ne s'est pas montré impressionné outre mesure par le fait qu'on a pu amasser les 100 signatures requises en 48 heures, et ce au beau milieu de l'été. Chose certaine, les avocats ne pourront pas obtenir la destitution du conseil d'administration réclamée par certains, dit-il. «L'assemblée générale a le pouvoir d'approuver les vérificateurs et de se prononcer sur le montant de la cotisation annuelle, ils n'ont aucun autre pouvoir.» «Ils peuvent faire des recommandations», ajoute-t-il cependant.

Le Barreau fait selon lui l'objet d'une «campagne publicitaire et médiatique extrêmement désolante». «On a toujours respecté les droits de M^{me} Khuong. Elle a adhéré au code d'éthique du conseil, on ne fait que l'appliquer.»

En outre, les signataires de la lettre envoyée au CA souhaitent soumettre aux membres une résolution réclamant de la ministre de la Justice qu'une enquête soit menée pour découvrir la source des bris de confidentialité en ce qui a trait au Programme de traitement non judiciaire de certaines infractions.

Le Devoir

L'UPAC chez Dauphin et d'ex-élus

De nouveaux documents révèlent le rôle joué par d'ex-fonctionnaires de la Ville dans le scandale des compteurs d'eau

PHILIPPE ORFALI

D'anciens membres influents de l'entourage du maire Gerald Tremblay ont été visés par une série de perquisitions de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) en lien avec le scandale des compteurs d'eau, mercredi.

Pas moins de quatre membres du comité exécutif de l'ex-maire Tremblay ont reçu la visite de l'UPAC, dont l'actuel maire de l'arrondissement de Lachine, Claude Dauphin. L'ex-député libéral à l'Assemblée nationale, élu au poste de conseiller municipal en novembre 2001 avec l'équipe de Gerald Tremblay, a occupé plusieurs fonctions au sein du comité exécutif de la Ville, et est toujours maire de Lachine. Les policiers ont cogné à sa porte en matinée, alors que l'UPAC investissait également l'hôtel de ville de l'arrondissement dans le cadre de l'enquête Projet Fronde.

L'ex-vice président du comité exécutif de Montréal et responsable du dossier de l'eau Sammy Forcillo, sa vice-présidente Francine Senécal et l'ancien maire de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles Cosmo Maciocia auraient aussi été visés par cette vague de perquisitions en lien avec l'octroi du plus large contrat municipal de l'histoire de Montréal.

Le contrat de 355 millions octroyé en 2007 au consortium Génieau formé des firmes Dessau et Simard-Beaudry avait été annulé deux ans plus tard, dans la foulée de révélations concer-

nant des irrégularités administratives et d'allégations de collusion et de corruption.

Il s'agit de la cinquième série de perquisitions relativement au dossier du scandale des compteurs d'eau depuis quelques semaines. Au début du mois, les bureaux de la firme de génie BPR situés à Montréal et Québec avaient notamment été la cible de perquisitions par les enquêteurs de l'UPAC. Dessau et le Groupe SMi, Construction Frank Catania et l'assureur Travelers Canada ont également vu l'UPAC débarquer dans leurs locaux. L'objectif de l'opération policière de mercredi était principalement d'amasser des éléments de preuve, selon une porte-parole de l'UPAC.

Par voie de communiqué, l'arrondissement de Lachine a reconnu que les enquêteurs de l'UPAC avaient visité les bureaux de la mairie, ajoutant que son personnel avait offert sa collaboration aux autorités.

De nouvelles révélations

Cette nouvelle vague de perquisitions coïncide avec la cassation partielle d'une ordonnance de non-publication en vigueur depuis plus d'un an à l'égard d'un mandat de perquisition chez Frank Zampino, qui lève le voile sur le rôle joué par un ex-haut fonctionnaire municipal et la direction de la firme BPR dans le cadre de ce scandale.

On apprend notamment que le directeur général adjoint du Service des infrastructures de Montréal, Yves Provost, a activement recom-

mandé aux élus et à l'administration la sélection des firmes BPR et Génieau pour le contrat des compteurs. À la suite de l'octroi du contrat, il a été engagé par BPR. C'est Pierre Lavallée, l'un des principaux dirigeants de l'entreprise, qui l'aurait recruté. Le nom de ce dernier est apparu à 29 reprises dans l'agenda du président du comité exécutif de la ville de Montréal, le bras droit de Gerald Tremblay Frank Zampino, entre octobre 2005 et mai 2008.

C'est Claude Dauphin qui avait succédé à Frank Zampino lorsque celui-ci a décidé de quitter son poste de président, en 2008... pour aller travailler chez Dessau, qui avait obtenu le contrat des compteurs.

En mars, le juge Yves Paradis de la Cour du Québec avait décidé que la plupart des éléments caviardés, dont ceux concernant Yves Provost et Pierre Lavallée, devaient le demeurer pour au moins trois mois, «pour protéger l'enquête en cours et pour protéger des perquisitions».

Un consortium de médias, dont *Le Devoir* fait partie, demandait que soient rendus publics les éléments encore caviardés inscrits dans certains documents déjà produits en cour. Des portions de ceux-ci avaient déjà été «décaviardées» à la fin de 2014. D'autres détails des documents demeurent censurés.

Aucune accusation n'a été portée en lien avec le projet Fronde jusqu'à maintenant, malgré la ribambelle de perquisitions menées par l'UPAC chez d'anciens élus et dirigeants d'entreprises liées au scandale au cours des derniers mois.

Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Colère dans les centres jeunesse

Des travailleurs du Centre jeunesse de Montréal, inquiets des impacts de l'intégration des centres dans «une nouvelle mégastucture à haute vocation médicale» sur les jeunes, ont manifesté mercredi. Ils en ont profité pour dénoncer les plus récentes propositions patronales — en les déchirant — dans le cadre du renouvellement de leur convention collective, qui est venue à échéance le 31 mars dernier.

LA ROMAINE

Québec propose deux comités aux Innus

KARL RETTINO-PARAZELLI

La première rencontre entre les Innus et le gouvernement Couillard, organisée mercredi à la suite du blocage du chantier de la Romaine, s'est conclue sans réelle avancée, mise à part la création de deux comités pour poursuivre les échanges.

Les cinq heures de discussions à Québec entre les chefs innus Rodrigue Wapistan (communauté de Nutashkuan) et Jean-Charles Piétcho (Ekuanitshit), le ministre responsable des Affaires autochtones, Geoffrey Kelley, celui de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, de même que des représentants d'Hydro-Québec n'ont pas permis à l'une ou l'autre des parties de crier victoire.

«On a convenu de faire des comités à deux niveaux», a expliqué en point de presse le ministre Kelley. Le premier se penchera sur les revendications des Innus de Nutashkuan, qui ont bloqué l'accès au chantier de la Romaine la semaine dernière, tandis que le second s'attendra plus largement aux de-

«C'était une discussion très franche et très cordiale»

Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones

mandes des autres communautés innues de la province.

«C'était une discussion très franche et très cordiale. Je crois que nous avons réussi à trouver les mécanismes pour améliorer le dialogue entre le gouvernement et la nation innue», a ajouté M. Kelley.

Le ministre Arcand a précisé que de nouveaux rendez-vous seraient fixés «le plus rapidement possible» en présence d'Hydro-Québec et du gouvernement. Le président d'Hydro-Québec, Éric Martel, ira également à la rencontre des chefs de la nation innue, a-t-il dit.

«On avance dans la bonne direction [...] Au moins, il y a du progrès qui est fait, et en ce sens-là, je pense que c'est très positif.» Les Innus n'affichaient pas le

même optimisme à leur sortie de la rencontre, en milieu d'après-midi. Ils n'ont pas participé au point de presse des ministres Kelley et Arcand et ont refusé de commenter les discussions du jour.

En fin de journée, leur porte-parole a fait savoir que les chefs étaient toujours en discussion. Il n'a pas été possible de savoir si les Innus accepteraient de siéger aux deux comités annoncés par le gouvernement.

Entente en cause

Les Innus de Nutashkuan prétendent notamment qu'Hydro-Québec a bafoué l'entente Nane-messu-Nutashkuan, conclue en 2008 dans le cadre du projet de la Romaine, dont les modalités sont confidentielles.

Le ministre Arcand a laissé entendre mercredi qu'Hydro-Québec n'a pas accordé le minimum de contrats garanti aux Innus, tout en rappelant que le projet n'est pas achevé.

La question de l'embauche des travailleurs innus et les cas présumés d'intimidation sur le chantier sont également sur la table. De manière plus large, les représentants de la communauté de Nutashkuan reprochent à Hydro-Québec d'avoir inondé des bassins sans les avoir avertis, en y laissant plus de 50% de la ressource forestière. Cela nuirait à leurs activités de chasse et de pêche, puisque l'enneigement des arbres augmente selon eux le taux de mercure dans l'eau.

Hydro-Québec et les scientifiques consultés répondent que les arbres laissés debout n'y sont pour rien et que la hausse du taux de mercure est plutôt due à la matière organique présente dans le sol. Par ailleurs, ce taux revient généralement à la normale entre 10 et 30 ans après l'enneigement.

Le Devoir

ALBERTA

L'oléoduc fuyait depuis deux semaines

Anzac — Nexen a affirmé qu'une fuite majeure d'un oléoduc détectée la semaine dernière dans le nord de l'Alberta avait pris forme vers la fin juin ou le début juillet.

Le vice-président principal des activités canadiennes, Ron Bailey, a indiqué mercredi que l'entreprise ignorait à quel moment précis le bris est survenu.

Nexen estime que la fuite dans l'oléoduc a débuté quelque part entre le 29 juin, lorsque les équipes ont terminé un nettoyage, et le 15 juillet, lorsqu'un entrepreneur l'a repérée. Le chef de la direction, Fang Zhi, s'est rendu sur les lieux du déversement, où il a présenté ses excuses pour ce qui est survenu.

« C'est décourageant de voir le site, et c'est décevant de constater que cela est survenu, a-t-il dit après avoir fait faire aux médias une visite du site du nettoyage. Ainsi, je m'excuse personnellement pour les conséquences que cela a pu entraîner. »

Le déversement d'environ cinq millions de litres de bitume, de sable et d'eaux usées a été découvert près des installations de sables bitumineux Long Lake de Nexen, à environ 35 kilomètres au sud-est de Fort McMurray.

Nexen a indiqué que l'oléoduc a été installé l'an dernier et qu'un système d'alerte n'a pas détecté la fuite.

Des mois d'attente

Dimanche, un canard a été trouvé mort sur les lieux du déversement, mais l'entreprise a dit croire que l'animal était mort avant que ne soient installés des clôtures et d'autres éléments dissuasifs.

« Nous nous attendons présentement à assurer la sécurité de nos travailleurs sur le site, à minimiser n'importe quel impact sur l'environnement et sur la faune, de même qu'à comprendre les causes principales de cet incident par l'entremise d'investigations », a dit le chef de la direction. Le secteur touché est d'environ 16 000 mètres carrés.

M. Bailey a affirmé qu'il faudrait des mois à la compagnie pour déterminer ce qui a causé la fuite.

La Presse canadienne



ANDREW VAUGHAN LA PRESSE CANADIENNE

Dans une lettre aux ministres fédéraux des Ressources naturelles, de l'Environnement et des Pêches, une vingtaine de communautés et d'associations de pêcheurs vivant et travaillant sur les côtes du golfe demandent au gouvernement de prendre le temps de bien mesurer les risques avant d'y entreprendre des travaux d'exploration.

Les pêcheurs de l'est du pays ligués contre le développement pétrolier

FLORENCE SARA
G. FERRARIS

Pour une première fois, les communautés des Premières Nations et les représentants de l'industrie des pêches de cinq provinces — soit le Québec, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve — font front commun et demandent la suspension de « toute activité de développement pétrolier dans le golfe du Saint-Laurent ».

Dans une lettre aux ministres fédéraux des Ressources naturelles, de l'Environnement et des Pêches, une vingtaine de communautés et d'associations de pêcheurs vivant et travaillant sur les côtes du golfe demandent au gouvernement de prendre le temps de bien mesurer les risques avant d'y entreprendre des travaux d'exploration.

« Nous demandons une étude environnementale complètement indépendante », souligne Reginald Cotton, porte-parole pour le dossier des hydrocarbures pour l'Association des capitaines propriétaires de la Gaspésie. « Nous voulons être certains que le gouvernement est conscient des enjeux. »

Pêcheur aguerri, Reginald Cotton a travaillé à la barre d'un chalutier dans le golfe du Saint-Laurent et dans les eaux de la côte est de Terre-Neuve

« Nous demandons une étude environnementale complètement indépendante »

Reginald Cotton, porte-parole de l'Association des capitaines propriétaires de la Gaspésie

presque toute sa vie. « Quand on parle de l'exploration pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent, on ne peut pas se baser sur des études faites ailleurs, c'est un écosystème en soi, insiste-t-il. C'est encore plus impensable de la comparer à celle qui est faite en haute mer, dans l'Atlantique par exemple. C'est comme si on comparait une baignoire à un des Grands Lacs. »

L'ancien capitaine de bateau souhaite aussi que la question de l'hiver soit abordée avec les pêcheurs. « Nous voulons savoir s'ils ont pensé que le golfe gèle ! Ce n'est pas comme la mer. »

Au-delà des dérives environnementales qu'un déversement pourrait avoir sur l'écosystème du golfe, ce sont les impacts économiques qui inquiètent l'industrie. En tout, ce sont plus de 5000 entreprises de pêche et une centaine de compagnies d'acheteurs, de transformateurs et d'aquaculteurs qui dépendent du contenu de ces eaux.

« Les ressources du golfe génèrent des dizaines de milliers d'emplois. Ce sont plus de 2 milliards de dollars en activités économiques directes et indirectes », explique Marilyn Clark, directrice de la Nova Scotia Fish Packers Association. Ainsi, même si ces usines ne s'alimentent pas directement dans le golfe, elles sont basées sur ses côtes, s'approvisionnent à son eau et emploient des gens de la région. Un déversement, même petit, aurait donc un impact majeur sur leur bon fonctionnement.

Moratoire autochtone

Plus qu'une simple étude environnementale, les communautés autochtones des régions touchées demandent, pour leur part, l'établissement d'un moratoire étalé sur 12 ans au cours duquel tous travaux d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures présents dans le sous-sol du golfe seront suspendus. Douze années qui devraient servir à

mener une étude environnementale et une consultation publique afin que tous les acteurs du milieu soient bien informés de la situation.

« Nous ne sommes pas prêts, les risques sont trop grands », soutient la directrice des consultations et des accommodations au Mi'gmaewi Ma-wiomi Secretariat, Tanya Barnaby. « Nous voulons être certains qu'en cas de catastrophe le Canada sera prêt à réagir, car un déversement pourrait avoir un impact catastrophique. »

Selon les trois communautés micmaques qu'elle représente, c'est d'autant plus important que tout leur mode de vie en dépend. « La pêche est notre principale source de subsistance », affirme-t-elle.

Aux dires de M. Cotton, les inquiétudes et revendications soulevées par les représentants de l'industrie de la pêche ne trouvent pas écho du côté des élus. « Nous ne sommes pas contre le pétrole, loin de là, insiste le Gaspésien Reginald Cotton. Nous en avons besoin pour pouvoir faire notre travail, mais ce qu'on dit c'est : "Pas à n'importe quel prix !" Avant de chercher de nouvelles ressources, il faut se préoccuper des espèces qui étaient là avant et les pêcheurs font partie de cet écosystème fragile. »

Le Devoir

DÉFORESTATION

Les Guarani d'Amazonie sonnent l'alarme

Paris — « Nous sommes vivants mais nous mourons à petit feu » : deux représentants des Guarani-kaiowa d'Amazonie sont venus à Paris lancer un cri d'alarme face à la déforestation et l'accaparement de leurs terres, qui menacent leur avenir dans le sud-ouest du Brésil.

« Nous sommes ici pour demander de l'aide, non seulement pour la forêt et la nature, mais aussi pour notre vie », a expliqué lors d'une conférence de presse mercredi Valdelice Veron, fille d'un cacique tué par un fermier en 2003.

Comme son père, près de 300 membres de cette communauté de 45 000 âmes ont été « massacrés ces dix dernières années » dans des conflits liés à l'expansion des cultures de soja et de canne à sucre, raconte-t-elle. « Dans le Mato Grosso do Sul, le soja et l'éthanol que vous consommez sont mélangés au sang guarani-kaiowa », dénonce la représentante du deuxième peuple autochtone du Brésil.

Veron et le chef de son village ont participé mardi à un « sommet des consciences », organisé par la France en marge des négociations en vue d'un accord universel pour freiner le changement climatique.

La production mondiale d'éthanol a été multipliée par six de 2000 à 2010, passant de 19 à 100 millions de mètres cubes, rappelle l'organisation.

Agence France-Press

Lent retour à la normale à Pohénégamook

Pohénégamook — La situation reprend tranquillement son cours à Pohénégamook, dans le Bas-Saint-Laurent, au lendemain des pluies torrentielles qui se sont abattues sur la municipalité. Près de 75 résidences ont dû être évacuées par mesure préventive alors que 60,8 mm de pluie sont tombés sur la localité dans la journée de mardi. Parmi celles-ci, seules quelques-unes ont subi des dommages dus à la soudaine crue des eaux, selon la Sécurité civile. Les prévisions météorologiques favorables devraient faciliter le retour à la normale dans la région au cours des prochains jours.

La Presse canadienne

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone : 514-985-3322
Télécopieur : 514-985-3340
petitesannonces@ledevoir.com

Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PARIS
Atelier-loft meublé, LIBRE JUILLET et AOÛT. Équipé, 2 chambres, ensolleilé, calme, sur allée privée, table à l'extérieur sous les arbres. Sympathique quartier de Belleville. Métro Télégraphe (15 min. de Châtelet). 2800\$/mois (800\$/sem). 33.1.40.30.09.14
riouxchristian@yahoo.com
http://riouxchristian.e-monsite.com/

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 T1 équipé, très ensolleilé. Sur jardin Sem/mois 514 272-1803

PROVENCE
Vallée du Rhône
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensolleilé. Internet. www.bonnevisite.ca/nyons mariehalarie@gmail.com

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTI ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables.
10 ans d'exp. Service à domicile.
514 573-7039 Julien

695
AUTOMOBILES

Dans le cadre de l'exposition du Granby international des voitures anciennes, qui se tiendra les 1^{er} et 2 août 2015, au parc Daniel Johnson à Granby. Un encan de véhicules de 1995 et moins aura lieu le samedi 1^{er} août à compter de 10h. Bienvenue aux vendeurs et acheteurs ! Pour inscrire un véhicule : 450 659-6209 514 923-6209

Les petits frères des Pauvres
La famille des personnes âgées seules
Pour donner
1.866.627.8653

695
AUTOMOBILES

Communiquez avec Le Mémoriel Pour publier un ou des :

- Avis de décès • Faire-part
- Remerciements • Condoléances
- Anniversaires • Hommage
- In memoriam

Le Mémoriel
1855, rue Du Havre, Montréal, Qc, H2K 2X4
Télé: 514 525-1149
Télé: 514 525-7999
necrologie@lememoriel.com

Le mémoriel

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

CDN - FACE aux HEC, bas 3plex sur 2 étages, 2 gr. CAC, 2 SDB, électros haut-de-gamme. 2 000\$.MLS15602827. G. Houle, Sutton, 514-292-4515.

MILE-END - Esplanade Grand 6 1/2. r.de c. avec cour. Rénové. 1000 p.c. 2 c.c. + bureau + s. de lav. Pl. bois franc. Chauff. élec. Maison très tranquille. Libre. 1 550\$ 514 273-4950

MILE-EX - 2 chambres à louer ds 6/2 Parc, coin Beaubien. 300\$ par mois ch. 1er août. 438-398-7798 438-384-3957.

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE
La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT - 190 Willowdale 112, 312, 412 rénovés
près métro, UdeM, Poêle/frigo, Chauffé, eau ch., poêle/frigo, asc. 514 737-8055 514 735-5331

OUTREMONT - 5, Vincent d'Indy 112, 312, 412 rénovés
près métro, UdeM, Poêle/frigo, Chauffé, eau ch., poêle/frigo, asc. 514 737-8055 514 735-5331

164
CONDOMINIUMS À LOUER

Quartier Angus - Luxueux 4 1/2 Condo neuf, 1 000 p.c. Ascenseur, balcon. Inclus : laveuse, sècheuse, lave-vaiss, cuisinière et frigo. 1 300\$ Stationnement inclus. 514 231-8677 Claude

167
MEUBLÉS

PETITE ITALIE GRAND 6 1/2 NEUF
Style condo, WiFi, balcon, terrasse. Près marché Jean-Talon et métro Beaubien. Pers. tranquille. Non-Fum. Juillet. 1680\$
514 497-5769

190
GARAGES, PARKING

Vieux-Montréal. Stationnement intérieur mensuel. 514-284-1825

307
LIVRES ET DISQUES

Librairie Bonheur d'Occasion achetée à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142 1317, ave du Mont-Royal Est

340
ARTICLES DE SPORT

BOWFLEX RÉVOLUTION
exerciceur de sport maison, neuf et dans la boîte d'origine fermée. À vendre 2 300 \$ Négociable. 438 338-6862

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas
514 599-0202
www.portage.ca

PORTAGE
Plus proche de l'écoulement

ACTUALITÉS

ÉTATS-UNIS

Les cas d'autisme n'augmentent pas réellement

Washington — La manière de diagnostiquer l'autisme aux États-Unis explique l'apparent triplement des cas ces dernières années qui ne correspond pas de ce fait à un accroissement réel de la fréquence de ce syndrome, ont déterminé des chercheurs dont l'étude est publiée mercredi.

Les dernières statistiques des Centres fédéraux de contrôle et de prévention des maladies (CDC) montrent une envolée de la prévalence des cas d'autisme dans le pays passée de un pour 5000 en 1975 à un pour 150 en 2002 et à un pour 68 en 2012, soit un triplement dans cette dernière période de dix ans.

En fait, cette forte progression a résulté d'un reclassement d'un grand nombre d'enfants dans le spectre autistique qui avaient été initialement diagnostiqués d'autres formes de déficiences intellectuelles et de troubles du développement, ont déterminé ces chercheurs dont les travaux paraissent dans l'*American Journal of Medical Genetics*.

« Cette nouvelle recherche fournit la première preuve directe que cet accroissement pourrait être attribué à une reclassification du diagnostic des troubles neurologiques de la plupart des enfants plutôt qu'à une explosion réelle des nouveaux cas d'autisme », soulignent ces chercheurs de Penn

State University qui ont analysé des données d'enfants enregistrés dans des programmes d'éducation spécialisée pendant 11 ans, soit en moyenne 6,2 millions d'enfants par an.

Ils n'ont constaté « aucune augmentation du nombre d'élèves autistes inscrits dans ces programmes » pendant cette période.

Ainsi pour les enfants de huit ans, environ 59% de l'augmentation des cas d'autisme correspond à une reclassification du diagnostic. À 15 ans, la reclassification compte pour 97% de l'accroissement des cas d'autisme, ont déterminé les chercheurs.

Les troubles du spectre autistique sont très complexes, avec de nombreux degrés de gravité, et peuvent coexister avec d'autres problèmes neurologiques et du développement, précisent-ils.

« Le taux élevé de cooccurrences de l'autisme avec d'autres handicaps intellectuels qui a conduit à ces reclassifications des diagnostics s'explique probablement par un grand nombre de facteurs génétiques similaires dans de nombreux troubles du développement neurologique », explique Santhosh Girirajan, professeur adjoint de biologie moléculaire à Penn University, principal auteur de cette étude.

Agence France-Presse

C'est la manière de diagnostiquer l'autisme qui donne des résultats plus élevés

Une avancée pour ralentir l'Alzheimer?

Un traitement expérimental des laboratoires américains Eli Lilly a ralenti les effets d'Alzheimer sur des patients souffrant d'une forme modérément avancée de la maladie, ce qui pourrait constituer la première avancée médicale significative contre cette dégénérescence incurable. Des patients dans les premiers stades d'Alzheimer traités avec le Solanezumab ont préservé la plupart de leurs capacités cognitives, par rapport à des groupes ayant pris un placebo, a indiqué le groupe phar-

maceutique en présentant ses résultats mercredi à l'Alzheimer's Association International Conference (AAIC), réunie cette semaine à Washington. Les premiers résultats de deux essais cliniques avec cette molécule menés avec environ 2000 patients pendant 18 mois et dévoilés en 2012 n'avaient pourtant pas été probants. Mais une analyse des résultats de ces essais cliniques pour les patients qui étaient à un stade précoce de la maladie montrait que le Solanezumab a permis un ralentissement marqué de 34% du déclin mental de ces malades, et de 18% de leur perte de capacités à exécuter leurs tâches quotidiennes.

Agence France-Presse



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Les résultats présentés à Vancouver cette semaine marquent un tournant dans la lutte contre le sida.

VIH: la thérapie hâtive a des vertus insoupçonnées

Elle permet aussi de diminuer les cancers et d'autres maladies graves

ISABELLE PARÉ

Il semble qu'une bonne nouvelle ne vienne jamais seule. Les résultats dévoilés cette semaine à Vancouver sur l'avantage marqué des thérapies précoces chez les patients séropositifs démontrent que cette approche permet non seulement de réduire la progression du VIH, mais aussi de diminuer les cancers, les crises cardiaques et d'autres maladies graves comme la tuberculose chez les personnes infectées.

« Ce sont de très bonnes nouvelles, car on a longtemps pensé qu'il y avait des effets toxiques aux antirétroviraux. Or, l'étude prouve que les bénéfices dépassent de loin les effets néfastes et cela milite en faveur d'un accès immédiat à la thérapie précoce pour tous les patients », a expliqué mercredi au *Devoir* le Dr Anthony S. Fauci, le directeur du National Institute of Allergy and Infectious Diseases (NIAID) des Instituts de santé des États-Unis, qui a assuré la majeure partie du financement de l'étude START.

En effet, l'infection au VIH entraîne chez les personnes séropositives une défaillance du système immunitaire, mais aussi des malaises cardiaques, des défaillances rénales, associées à une condition inflammatoire généralisée.

« L'étude prouve que les bénéfices dépassent de loin les effets néfastes »

Anthony Fauci, directeur du NIAID

En comparant le groupe des patients séropositifs traités dès le diagnostic à un groupe de contrôle dont les individus ont été traités seulement quand leur compte de globules blancs avait chuté sous un certain seuil (sous les 350 CD4/mm³), les chercheurs de l'étude START (*Strategic Timing of AntiRetroviral Treatment*) ont constaté une baisse de 39% des maladies non liées au sida dans le premier groupe. Or, à l'heure actuelle, les directives de santé de la plupart des pays prônent encore d'attendre que le compte de globules blancs tombe sous la barre des 350 CD4 avant d'entreprendre un traitement.

Un tournant

Les résultats présentés à Vancouver cette semaine marquent un tournant dans la lutte contre le sida. A tel point qu'un chercheur de New York a soutenu mercredi, lors de la dernière journée de la 8^e Conférence de l'Association internationale sur le sida (IAS),

qu'aux États-Unis, un jeune séropositif de 20 ans avait probablement désormais une plus longue espérance de vie qu'un jeune non infecté.

« Un collègue américain a affirmé que les jeunes patients infectés fidèles à leur traitement peuvent espérer vivre 79 ans, plutôt que 75 ans pour les jeunes non infectés non suivis par un médecin. Les progrès accomplis dans le traitement du sida sont remarquables. Le meilleur message à retenir de ce congrès, c'est que si vous êtes diagnostiqué aujourd'hui, la meilleure journée pour amorcer un traitement, c'est aujourd'hui! » a insisté le Dr Mark Wainberg, professeur et directeur du centre sur le sida à l'Université McGill et à l'Hôpital général juif.

L'étude START a révélé que les bénéfices liés au traitement précoce se sont confirmés chez tous les groupes d'âge,

autant chez les personnes à faible revenu qu'à revenu moyen, et ce, dans toutes les régions géographiques. Déployée dans 215 sites et 35 pays à travers le monde, l'étude START a été réalisée auprès de 4685 hommes et femmes adultes infectés par le VIH, âgés en moyenne de 36 ans.

« Cela va dramatiquement changer le traitement des patients partout dans le monde, car tous les gouvernements devraient maintenant s'assurer que les patients qui ont un résultat positif ont accès à une thérapie dès leur diagnostic », a soutenu le Dr Fauci. Ce changement de cap pourrait entraîner une hausse de 40% des patients traités aux États-Unis, estime-t-il, puisque seulement 60% des malades qui se savent infectés reçoivent une telle thérapie actuellement.

À l'issue de ce congrès, le Dr Wainberg s'affiche lui aussi très optimiste. À son avis, les avancées des dernières années ont permis de déstigmatiser les patients séropositifs et permettent d'espérer des traitements visant la guérison complète d'ici 10 ans.

Le Devoir

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

2915

HORIZONTALEMENT

- Romancière canadienne.
- Il est lent - Punaise d'eau.
- Canaux - Produit d'un vol.
- Chaparde - Sans poils.
- Pouffé - Désaccoutumée d'une drogue - Abréviation religieuse.
- Grande école - On y place une balle - Estonien.
- Relatif aux fonctions intellectuelles - Petite fleur.
- Reçu - Groupe d'atomes.
- Neptunium - Représentation théâtrale.
- Frappe le quai - Billet d'admission.
- Sa capitale est Kigali - (Se) déplace.
- Fruit - Il a des racines crampons.

VERTICALEMENT

- Femme de lettres née à Saint-Jérôme.

- Lieutenant de César - Petit trou.
- Contrat - Mauvais élève - Sécrétion.
- Mouvements de foules - Étoffe de soie très légère.
- Mouvement basque - Pièce d'une serrure.
- Inhumée.
- Marquée le lieu - Préfixe - Qui a pour base le nombre huit.
- Fantaisie soudaine - Préfixe.
- Usées - Point culminant
- Éructe - Mettre en réserve.
- Axé - À eux.
- Unité monétaire - Petit outil tranchant.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	A	R	L	O	N	B	R	A	N	D
2	A	L	O	R	D	I	E	P	E	U	
3	S	O	S	I	E	E	T	A	S	R	
4	T	S	A	R	E	N	I	V	R	E	S
5	R	E	C	E	N	T	F	E	E	S	
6	O	S	E	U	N	E	R	A	P	E	
7	I	E	C	R	A	S	E	S	E	S	
8	A	S	S	I	S	T	U	E	U	R	S
9	N	U	T	E	N	O	R	N	E	O	
10	N	I	E	R	E	C	O	U	T	E	
11	I	N	N	O	V	E	P	R	E		
12	T	A	N	S	P	A	I	L	L	E	

2914

SOLUTION DU DERNIER



Boutique **D**

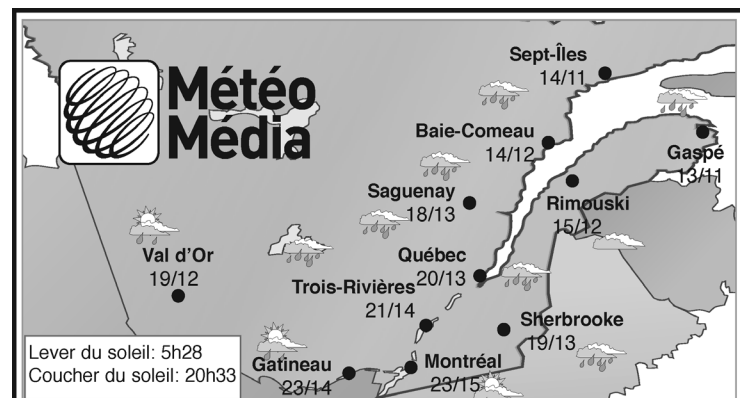
Le livre numérique du Devoir sur Pax Plante

Il a dénoncé la corruption de l'administration montréalaise de l'époque. Recueil de ses confidences publiées dans *Le Devoir*.

Commandez-le d'un seul clic à boutique.ledevoir.com.

Faire des achats sur la boutique du *Devoir*, c'est aussi soutenir un journal 100% indépendant.

LE DEVOIR



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Ora 20/12	Sol 23/13	Londres	Var 21/12	Nua 20/13
Moncton	Ave 22/14	Plu 16/12	Los Angeles	Sol 27/19	Sol 29/19
Saint-Jean	Sol 21/13	Plu 18/13	Mexico	Ora 22/14	Ave 21/14
Toronto	Sol 26/14	Sol 27/19	New York	Sol 29/20	Var 30/20
Vancouver	Sol 22/16	Plu 19/16	Paris	Var 23/15	Plu 26/16
Winnipeg	Ora 30/19	Ora 27/17	Tokyo	Plu 31/26	Var 30/25

Montréal	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui 23	15	23/16	25/19	24/20
Averses isolées, pdp 40%.	Ciel variable.	Ciel variable.	Averses isolées, pdp 40%.	Averses, pdp 60%.

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.

ÉDITORIAL

CRISES DE L'EAU (1 DE 2)

Une gestion qui s'en va à vau-l'eau

L'humanité épuise ses ressources en eau douce à grande vitesse, constate tout un arsenal d'études. La catastrophe n'est pourtant pas inéluctable. Si la planète est en train de se vider, de la Californie à l'Asie en passant par les pays arabes, c'est surtout par négligence et mauvaise gestion. Qui écoute?

Le monde s'expose d'ici à deux ou trois décennies à des crises de l'eau épouvantables si rien n'est fait, se tuent à répéter les scientifiques. Si rien ne change, plaident en mars dernier un rapport de l'UNESCO, «la planète devrait faire face à un déficit global en eau de 40% d'ici à 2030». Ce n'est pas que la ressource soit insuffisante, c'est qu'elle est presque partout très mal gérée pour faire face aux défis que présentent le grand dérangement climatique, la croissance démographique et le cumul des demandes agricoles et industrielles. Il y a d'autant plus tragédie appréhendée que les investissements dans le traitement des eaux usées sont remarquablement insuffisants. Nous naviguons entre gaspillage et surconsommation.

La crise est amplifiée par une tendance lourde à la surexploitation des aquifères. Ces nappes phréatiques constituent la part majeure des ressources dont dispose la planète en eau douce renouvelable (y compris au Québec), sauf que, globalement, elles se renouvellent fort lentement et qu'une fois polluées, elles risquent de l'être irrémédiablement. «En Chine, en Inde, aux États-Unis, au Moyen-Orient, on puise dans les réserves souterraines de manière non durable», soulignait le rapport onusien rendu public à Delhi.

Une autre étude datant de juin et réalisée par des chercheurs de la NASA et de l'Université de la Californie a établi que 21 des 37 plus grands aquifères du monde étaient en train de se vider — le système aquifère arabe qui approvisionne l'Arabie saoudite, la Syrie, l'Irak et le Yémen; le bassin de Murzuk en Afrique du Nord et celui de l'Indus en Inde et au Pakistan; et le système aquifère de la Vallée centrale en Californie, pour n'en nommer que quelques-uns. Pour plus de deux milliards de personnes, ces grandes nappes phréatiques sont l'unique source d'eau potable. Si bien que leur déperdition présente des risques humains incalculables. Un exemple: celui de la Syrie, qui a vécu la pire sécheresse de son histoire au cours des années précédant l'éclatement de la guerre civile en 2011. Les puits s'asséchant, un million de Syriens du monde rural ont migré vers les villes. Il est impossible que cette dislocation sociale massive n'ait pas contribué à aggraver le conflit.



GUY
TAILLEFER

◆◆◆

La Californie n'est pas en guerre, mais elle s'attaque aux urgences que soulève la sécheresse dans cet État avec une inconscience non moins grande. Une sécheresse qui dure pourtant depuis quatre ans. Au printemps, les autorités californiennes ont annoncé l'application extraordinaire de restrictions de consommation pour les agriculteurs bénéficiant de droits prioritaires d'accès à l'eau en vertu d'une réglementation remontant à... 1903 et qu'il y aurait certainement lieu de dépeussier.

Il était temps que les agriculteurs soient mis à contribution, comme le monde agricole consomme 80% de l'eau en Californie. L'approche des autorités est cependant fondée sur une logique bancaire sur le plan environnemental, manifestement soumise à de puissants impératifs commerciaux. C'est ainsi qu'il est interdit jusqu'à nouvel ordre pour les propriétaires agricoles de puiser dans les rivières et les réservoirs. Les restrictions ne s'appliquent qu'aux eaux «de surface»; elles ne concernent en rien les aquifères. Ce qui est absurde: les estimations scientifiques indiquent que la Californie tire déjà 60% de son eau par pompage des nappes phréatiques. Cette part va inévitablement augmenter, sans qu'on sache très bien dans quelle proportion.

Puisque l'absurdité ne s'arrête pas là: la science hydrogéologique sait depuis longtemps ce que les autorités californiennes ne veulent pas voir, à savoir qu'aquifère et eaux de surface sont des systèmes interconnectés. En fait, la Californie n'a pas de plan de gestion de ses eaux souterraines — elle n'exigerait même pas que les quantités d'eaux provenant des aquifères soient mesurées. Ce qui est désespérant. Désespérant de voir l'un des États américains les plus allumés écologiquement réagir avec autant de mollesse au tarissement d'une ressource aussi cruciale. La Californie, comme la plus grande partie de la planète, marche à l'aveugle.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

MÉDECINS AU PRIVÉ : BARRETTE N'ÉCARTE PAS UNE INTERVENTION...



L E T T R E S

Les frais abusifs des stationnements d'hôpitaux

Depuis quelques années, nous assistons à une hausse constante des frais de stationnement dans les hôpitaux et établissements de santé. Dans la région où j'habite, même les CLSC ont maintenant leurs stationnements payants. Et il n'est pas rare que les frais demandés approchent ou même dépassent les 15 dollars. Si les 20 premières minutes sont souvent gratuites, nous savons tous qu'il ne faut pas être garé longtemps pour avoir à payer le tarif maximum.

Quand je vais à l'hôpital, je stationne ma voiture dans les rues avoisinantes. Je suis en santé et une marche de 10 minutes ne me rebute pas. Mais qui, majoritairement, fréquente les établissements de santé sinon les personnes âgées, les malades, les gens qui ont une mobilité réduite, ceux qui ont une urgence, les familles avec poussettes et jeunes enfants?

On facture donc à grands frais le stationnement à des gens qui n'ont pas toujours le choix. Avez-vous calculé le budget que ça demande pour avoir à utiliser régulièrement ces stationnements? C'est abusif. Mais à qui donc profite ce système? Qui s'enrichit aux dépens du pauvre monde? Si ces stationnements sont gérés par l'entreprise privée, c'est une véritable mine d'or à ciel ouvert qu'ils

exploitent. Suggestion au ministre: si dans un certain Québec, on a réussi à nationaliser les compagnies d'électricité, ça ne devrait pas être trop difficile d'en faire autant avec les aires de stationnement des hôpitaux. Ensuite, que l'on vise à leur autofinancement, point final. Qu'on cesse d'exploiter le pauvre monde en diminuant de beaucoup ces coûts de stationnement. Devrons-nous nous surprendre si notre bon ministre de la Santé nous dit qu'il ne peut rien y faire? Y aurait-il encore des amis qui profitent du système à protéger?

Louis Guénette
Laval, le 20 juillet 2015

Priorité à l'économie ou à l'environnement?

Nos principaux politiciens, que ce soit M. Harper ou M. Mulcair au fédéral, M. Couillard ou M. Péladeau au provincial, mettent tous l'économie comme priorité pour leur gouvernement.

Or, nous savons que la poursuite de la croissance économique va entraîner un effondrement de l'environnement à court ou à moyen terme. Par contre, la réduction de la croissance (la décroissance) peut entraîner une récession. Nous avons donc à choisir entre l'environnement et l'économie comme priorité. L'idée d'intégrer les deux et de

poursuivre une croissance verte est séduisante à première vue, mais ne fait que retarder l'arrivée des catastrophes environnementales globales. L'effondrement de l'environnement, s'il se produit, sera quelque chose d'irréversible alors que l'économie est une construction humaine et, par conséquent, nous avons plus de contrôle dessus.

Nous avons atteint un point critique sur le plan de l'environnement. Notre niveau d'exploitation des ressources est de 1,5 fois la capacité de production de la planète, et nous avons aussi dépassé les capacités de recyclage des déchets (entre autres les gaz à effet de serre). Un point critique est aussi atteint sur le plan économique (de nombreux individus et pays sont surendettés et au bord de la faillite) et plus globalement, nous avons énormément de difficultés à nous sortir des effets de la crise économique de 2007-2008.

La meilleure chose à faire actuellement serait de s'engager graduellement dans une démarche de décroissance en tentant d'en contrôler le mieux possible les effets négatifs. En s'inspirant de la simplicité volontaire, on pourrait commencer à diminuer la consommation. [...]

La décroissance pourrait nous mener à moyen et long terme vers une société plus durable, subissant moins de catastrophes et somme toute plus gérable.

Pascal Grenier
Québec, le 19 juillet 2015

L I B R E O P I N I O N

Bibliothèque et Archives nationales du Québec mérite un soutien accru

MARIE-PIERRE AUBÉ

Présidente de l'Association des archivistes du Québec

DIANE BAILLARGEON

Réseau des services d'archives du Québec

Lettre à Hélène David, ministre de la Culture et des Communications

Comme mentionné par Josée Boileau dans *Le Devoir* (25 juin), Bibliothèque et Archives nationales du Québec voit son budget à nouveau amputé: «Avec des coupes d'environ 5 millions pour les années 2014-2016 [...] BANQ n'a d'autre choix que de réduire l'accès du public à ses services et de s'amputer d'une précieuse expertise», selon le président du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), Richard Perron.

L'Association des archivistes du Québec (AAQ) et le Réseau des services d'archives du Québec (RAQ) unissent leurs voix pour exprimer leur inquiétude quant aux impacts, sur le mandat de la plus grande institution archivistique québécoise, des compressions annoncées. BANQ demeure, depuis sa création, l'institution de référence en archivistique au Québec et les archivistes de tous les milieux font appel à son service d'expertise-conseil

pour le plus grand bénéfice de la profession et des citoyens. BANQ conserve et diffuse une quantité impressionnante de trésors archivistiques qui témoignent de l'histoire et de la culture des Québécoises et des Québécois; nous n'avons qu'à penser aux récentes acquisitions des archives de Dominique Michel et du Festival international de jazz de Montréal, pour ne nommer que celles-là. Si ces compressions se concrétisent en une diminution de l'effectif, combien d'autres fonds d'archives ne seront pas acquis ou traités faute de ressources pour les rendre disponibles?

La situation actuelle des archives

Alors que 2015 marque un regain de dynamisme et de vitalité à Bibliothèque et Archives Canada, qui vient de lancer un nouveau programme de financement de 7,5 millions de dollars destiné à soutenir le développement des bibliothèques et archives locales, il est inquiétant de voir que le gouvernement du Québec continue d'amputer le budget de son institution phare en matière de gestion des documents et des archives. En effet, selon le SPGQ, «de 2009 à 2013, BANQ a déjà dû composer avec des ponctions budgétaires de 8 millions, soit plus de 10% de son budget de fonctionnement», et de «2 millions de coupes à l'automne 2014». BANQ a déjà participé largement à «l'effort budgétaire» des gouvernements qui se sont succédé.

Le rôle des archivistes

Les archivistes, qu'ils travaillent à BANQ ou ailleurs, participent activement au maintien et au développement de la démocratie, à la transparence des organismes et au respect des droits des citoyennes et des citoyens, en assurant une saine gestion des documents et des archives. L'AAQ, qui regroupe près de 670 professionnels, et le RAQ, avec ses 140 services d'archives membres, se sont toujours sentis concernés par une saine gestion des archives, un meilleur accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Nos multiples interventions auprès des gouvernements dans des dossiers majeurs — tels que l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels, ou sur des sujets plus délicats comme la destruction du registre des armes à feu par le gouvernement canadien — démontrent notre dynamisme et notre expertise à plusieurs égards. Enfin, nous intervenons également auprès du Conseil international des archives afin d'unir notre voix à celle de collègues du monde entier pour la bonne conservation, diffusion et promotion du patrimoine archivistique mondial.

L'archiviste en mouvement vers 2017

L'année 2017 sera charnière pour les archivistes à plusieurs égards. Alors que l'AAQ fêtera ses 50 ans d'existence, les citoyens seront invités à participer aux festivités du

150^e anniversaire de la Confédération canadienne et du 375^e de la fondation de Montréal. À l'heure où la gestion des archives prend plus que jamais un virage numérique, ces événements seront l'occasion pour les archivistes de BANQ et d'ailleurs de faire connaître à la population et aux décideurs plusieurs des trésors archivistiques conservés et diffusés par leurs services d'archives.

Soutien à BANQ

Nous vous demandons, Madame la Ministre, de revoir ces compressions qui ont un impact sur les services offerts à la population, sur l'accès au patrimoine documentaire et archivistique du Québec. Nous vous demandons également de reconnaître financièrement la juste place qui revient à la culture et de vous engager à assurer l'avenir de l'une de ses institutions maitresses, BANQ, plutôt que de l'affaiblir à répétition. Il en va de la saine gestion de nos archives, de même que de l'accessibilité pour toutes les citoyennes et tous les citoyens à notre patrimoine collectif et à notre culture.

La culture ne se calcule pas uniquement en termes de retombées économiques, mais en retombées sociales et intellectuelles, par la connaissance de notre histoire ainsi que par le partage entre tous les citoyens des enjeux de notre société ayant pour élément essentiel le développement de notre démocratie.

La gratuité scolaire pour une véritable université

SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY

Auteur et doctorant en sociologie à l'Université Laval

Les jeunes péquistes ont annoncé lundi leur intention de défendre la gratuité scolaire. L'ouverture du chef péquiste, Pierre Karl Péladeau, à l'endroit de la proposition est une rupture par rapport à ses prédécesseurs. Le projet va cependant radicalement à l'encontre de la direction empruntée par l'université depuis plusieurs années.

Il existe actuellement plusieurs palmarès visant à classer les universités du monde entier. Parmi ceux-ci, le classement réalisé par le Mines ParisTech évalue la qualité d'un établissement en fonction du nombre d'anciens étudiants à être devenus p.-d.g. de l'une des 500 plus grandes entreprises du monde. L'anecdote est parlante sur ce qu'est devenue une institution jadis vouée à la transmission du savoir.

L'université est aujourd'hui soumise à une logique de rentabilité et d'intégration totale aux exigences de l'économie dominante. Les programmes d'enseignement ont été transformés en techniques professionnelles, dont on valorise les plus utilitaires d'entre elles. On évoque même parfois l'idée d'abolir les programmes peu rentables financièrement, ou encore ceux qui ne garantissent pas directement un accès au marché du travail. On ne trouve guère un meilleur exemple de la dérive de l'université que cette dévalorisation du savoir prétendument non utilitaire. Vive la formation des gestionnaires patentés du monde globalisé!

Aujourd'hui, la course aux subventions fait force de loi dans le monde universitaire

Les universités sont aujourd'hui traversées par une double compétition. Celle qui les oppose les unes aux autres, mais aussi celle qui s'y déroule depuis l'intérieur. La course aux subventions fait force de loi, et la survalorisation de la recherche universitaire a transformé la vocation du professeur. Celui-ci s'est désintéressé de l'enseignement, s'acquittant à peine du strict minimum en la matière. Transmettre le savoir à de jeunes bacheliers en devenir est devenu beaucoup moins valorisant que le statut social qui vient avec l'appartenance à la grande communauté des chercheurs reconnus. Au Québec, ce sont aujourd'hui les chargés de cours, aux emplois très souvent précaires, qui reprennent l'enseignement délaissé par les professeurs.

L'appartenance à une chaire de recherche du Canada renforce ce dogme. Elle exige généralement que le professeur réduise le nombre de cours qu'il donne, en plus de lui conférer généralement une existence médiatique. Se multiplie dès lors le nombre de contrats qu'il peut offrir. Les chaires sont devenues de véritables structures de recrutement et de promotion intra-universitaire.

Outre la recherche subventionnée existe la recherche à des fins commerciales, lorsqu'une entreprise choisit de sous-traiter et d'offrir un



Les Montréalais qui s'aventurent au centre-ville peuvent contempler un monument rendant hommage aux prétentions entrepreneuriales de l'université: l'îlot Voyageur, ici photographié en 2007.

contrat à un universitaire pour mener une étude pour elle. Le principal danger de la recherche commercialisée est bien entendu la soumission du chercheur aux intérêts de la compagnie qui la finance. Les objets de recherche sont définis par l'entreprise et, selon l'entente, les résultats lui appartiendront. Ainsi, si la conclusion de l'universitaire désavantage l'entreprise, par exemple sur le caractère sécuritaire d'un produit, la compagnie aurait le loisir de garder les résultats de l'étude pour elle.

Cela est d'autant plus dangereux pour les secteurs scientifiques, médicaux et technologiques de la recherche universitaire. On imagine d'emblée les formidables complications juridiques dans le cas où un chercheur voulait alerter le public après avoir fait une découverte terrible et nuisible aux profits de la compagnie qui lui aurait donné le contrat de recherche. L'universitaire ne doit-il pas, par définition, être critique et indépendant?

Mal financées

Sous-financées, les universités? Plutôt mal financées, alors que l'enseignement voit ses ressources financières consacrées se réduire

comme peau de chagrin pendant que celles qui sont allouées à la recherche se portent à merveille. Certains estiment pourtant que les étudiants ont à payer la note pour de l'argent mal dispensé.

Plusieurs de ceux qui dénoncent cette marchandisation croissante de l'éducation en appellent à une université publique. On se permettra de parler plutôt d'université véritable, laquelle est publique par définition. Quiconque a les capacités d'entreprendre et de réussir des études supérieures devrait pouvoir le faire, nonobstant l'état de son portefeuille. Le Québec aurait tout intérêt à faire le choix de société qu'est la gratuité scolaire. Il en a les moyens, à condition d'établir des balises et des conditions strictes. Plusieurs formules peuvent être envisagées et méritent d'être analysées.

Nous en viendrions ainsi à voir l'université comme une institution devant former des êtres libres et complets, pas inculquer la mentalité de l'utilisateur-payeur désincarné. En attendant, les Montréalais qui s'aventurent au centre-ville peuvent contempler un formidable monument, rendant hommage aux prétentions entrepreneuriales de l'université: l'îlot Voyageur...

BUREAU DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES

Un règlement nécessaire

SAMUEL BLAIS-BERGERON

Avocat en droit criminel et pénal depuis peu, il a effectué son stage au bureau du Commissaire à la déontologie policière

Le nouveau Bureau des enquêtes indépendantes, chargé d'enquêter lors d'interventions policières durant lesquelles une personne décède, subit une blessure grave (ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier), sera fonctionnel d'ici quelques mois.

Toutefois, le Règlement sur le déroulement des enquêtes dont est chargé le Bureau des enquêtes indépendantes fait déjà parler de lui puisqu'il a des critiques féroces. À son article 1(4), il exige que le policier impliqué dans de telles situations s'abstienne «de communiquer avec un autre policier impliqué au sujet de l'événement jusqu'à ce qu'il ait remis son compte rendu et qu'il ait rencontré les enquêteurs du Bureau».

Or, l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), dans son mémoire déposé en mars 2012, affirmait que «cette exigence de ne pas communiquer entre eux et d'être isolés les uns des autres est tout à fait déraisonnable et ne tient aucunement compte de la réalité opérationnelle de ce genre d'événement». Selon eux, «une telle exigence aurait pour effet de rendre "hors circuit" non seulement les policiers sujets de l'enquête, mais également tous les témoins policiers».

Pourtant, le «mode de fonctionnement MF 241» d'application de la politique ministérielle du SPVM attribue au superviseur la responsabilité de retirer de l'opération et d'isoler le policier impliqué ainsi que de s'assurer qu'il est accompagné d'un superviseur. Cette politique est en vigueur depuis le 5 juillet 2006 et a été mise à jour le 29 septembre 2011, soit bien avant le règlement du BEI ou le mémoire de l'APPQ.

À cet effet, il convient de rappeler que ce même mode de fonctionnement n'a pas été respecté lors de l'intervention qui a mené au décès de Fredy Villanueva. Le coroner André Perrault, dans son rapport d'enquête remis le 9 août 2008, était très critique du fait que les «policiers impliqués [étaient] non isolés l'un de l'autre alors que les témoins civils impliqués [étaient] isolés sur-le-champ» même s'il existait des directives traitant ce genre de situations.

De plus, le Commissaire à la déontologie policière avait également déposé des citations reprochant aux commandants et sergents du SPVM de ne pas avoir pris «les mesures nécessaires quant au traitement des policiers impliqués directement dans l'événement ayant mené au décès de Fredy Villanueva». Lesdites citations ont été retirées le 28 octobre 2014.

Je comprends les difficultés opérationnelles que pourrait engendrer le nouveau règlement. Toutefois, il ne faut pas oublier le but tout à fait légitime du règlement, soit la prévention de la «contamination» des policiers impliqués. Il est en effet dangereux pour la recherche de la vérité de permettre à ces policiers de se communiquer entre eux des renseignements si de tels renseignements peuvent influencer le compte rendu des événements.

C'est donc en ayant ceci en tête que nous trouverons l'équilibre parfait entre les besoins opérationnels et la recherche de la vérité, but ultime du BEI.

LA RÉPLIQUE > RÉSEAU DE SANTÉ

L'omertà en santé, parlons-en!

Gardons-nous de conclure que s'il y a peu de plaintes, c'est qu'il y a peu de problèmes

OLIVIER MARTIN
MATHIEU FRANCOEUR
Mouvement des personnes handicapées pour l'accès aux services (PHAS)

Dernièrement, plusieurs articles parus dans *Le Devoir* rapportaient l'omertà sévissant dans le réseau de la santé et des services sociaux (voir l'encadré). La loi du silence s'imposerait aux travailleurs et travailleuses, aux usagers et aux proches susceptibles de dénoncer, ou à tout le moins de témoigner des problématiques vécues. Certains dénonciateurs ayant même fait l'objet de représailles et de réprimandes.

Comment faire respecter les droits des usagers dans une telle situation? Le ministre Barrette «reconnaît que le climat est "malsain" dans le réseau de la santé, et parle même d'une "chasse aux sorcières"», ajoutant du même souffle qu'«il n'est pas question que les son-

neurs d'alerte soient pénalisés de quelque manière que ce soit, c'est ma position absolue» (2). Quelles mesures prendra-t-il pour s'en assurer?

Pour Régine Laurent, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé, une loi protégeant les dénonciateurs s'avère nécessaire. Surtout dans le contexte de la réforme Barrette créant les mégastuctures CIUSSS-CISSS. Plusieurs commentateurs se sont questionnés à juste titre sur les pouvoirs que s'arroge le ministre avec le projet de loi 10, dont celui de nommer les p.-d.g. et membres des CA. L'omertà régnera-t-elle aussi pour ces personnes ou seront-elles indépendantes et libres de toute ingérence dans leurs actes et paroles sans risquer une destitution? Espérons que la transparence dominera. Soulignons que les CA nommeront à leur tour les commissaires aux plaintes chargés de voir au respect des droits des usa-

LE DÉCLENCHÉUR

Une série de quatre textes de Jessica Nadeau, publiés dans *Le Devoir*, ont conduit les auteurs à rédiger le présent article:

- 1) «À l'assaut de "l'omertà" dans le réseau de la santé», 11 mai 2015
- 2) «Pas question que les lanceurs d'alerte soient pénalisés, dit Barrette», 12 mai 2015
- 3) «Punis pour avoir dénoncé?», 12 juin 2015
- 4) «Quatre ans d'attente pour un enfant autiste», 7 juillet 2015

gers et du régime d'examen des plaintes.

En tant que travailleurs communautaires œuvrant à la défense des droits en santé, cette situation d'omertà nous préoccupe au plus haut point. Fréquemment, des personnes nous font part de problèmes, mais se montrent réticentes à manifester leur insatisfaction, à dénoncer ou à porter plainte. Par crainte de représailles, elles préfèrent se taire tout en sachant que leurs droits sont lésés. Lorsque nous offrons aux personnes la possibilité de formuler

une plainte, on nous répond que le régime d'examen des plaintes, c'est «le système qui protège le système», «c'est compliqué», «ça ne donne pas grand-chose», «je ne veux pas m'attirer d'ennuis». Cette autocensure et les réticences sont contre-productives parce que le régime d'examen des plaintes est le moyen dont s'est doté le réseau pour veiller à la qualité des services, s'assurer du respect des droits des usagers, déceler les problèmes et les corriger.

Est-ce que le régime d'examen des plaintes permet de

corriger les problèmes et les insatisfactions lorsqu'un usager décide d'en parler? Parfois, on traite les doléances comme des demandes d'information plutôt que comme une plainte formelle. Ou alors, on conclut que la plainte n'est pas fondée parce que les procédures et les règles ont été respectées. Là réside le fond du problème. Selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux, les usagers ont le droit de recevoir des services adéquats (art. 5). Toutefois, cela s'exerce en tenant compte des dispositions législatives et réglementaires ainsi que de la disponibilité des ressources (art. 13). Autrement dit, s'il n'y a pas de personnel ou d'argent pour dispenser les services nécessaires, l'établissement n'y est pas tenu, et ce, dans le respect des règles, normes et procédures.

Le programme d'austérité libéral que nous subissons en santé, la réorganisation du réseau, le «contrôle» des dépenses, les compressions bud-

gétaires, les coupes de services ou les réductions de personnel traduisent la volonté de réduire les ressources disponibles, et de facto les droits des usagers. Le réseau et ses travailleurs déjà sous pression font leur possible avec ce qu'ils ont pendant que les listes d'attente et les délais d'accès s'allongent. Nous assistons à l'atrophie du système public de santé sans que personne ne souffle mot.

Manifestement, les usagers, les parents, les proches et les travailleurs de la santé vivent des problèmes et des insatisfactions attribuables aux choix politiques et économiques du gouvernement. Gardons-nous de conclure que s'il y a peu de plaintes, c'est qu'il y a peu de problèmes ou que qui ne dit mot consent. Si les gens éprouvent des difficultés à se faire entendre par les canaux officiels, d'autres moyens comme les actions et plaintes collectives, l'appel aux médias ou les mobilisations seront plus fréquents.

ACTUALITÉS



VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

Sur la même période, l'industrie a extrait une valeur brute de près de 44 milliards du sous-sol québécois.

MINIÈRE

SUITE DE LA PAGE 1

dié à l'exploration).

« C'est épouvantable », dit M. Lapointe, tout en précisant du même souffle que « durant ces mêmes 12 années, l'industrie minière a extrait pour une valeur brute de presque 44 milliards de dollars ». « Au net, on va chercher à peine 4 % de la valeur [des ressources] extraites du sous-sol québécois en retombées fiscales », précise-t-il.

En faisant fi de l'impôt sur le revenu des travailleurs (1,2 milliard), l'État québécois a touché moins de 540 millions en recettes fiscales nettes de l'industrie minière en 12 ans.

« Ca ne fait pas de sens que le gouvernement investisse autant alors que le secteur privé boude le monde minier actuellement », poursuit la porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine, Dominique Bernier. Elle déplore notamment le report d'un an de la hausse de la tarification des titres miniers, annoncée dans le dernier budget Leitão, ce qui prive l'État d'un demi-million de dollars en 2015-2016. « Ce n'est pas grand-chose. [Cela dit] c'est plein de mesures comme ça », fait valoir M^{me} Bernier.

La tarification des titres miniers représente 30 % des coûts liés à la surveillance et à la gestion administrative des mines actives par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, soit 1 milliard par année, explique le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans son rapport sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

Le ministère des Finances a omis dans son calcul des « dépenses gouvernementales indirectes pour faciliter l'implantation des minières », notamment celles liées à la construction de voie d'accès aux sites miniers, soutient M^{me} Bernier. « Tout n'y est pas. » Par exemple, le gouvernement Charest avait donné son feu vert au prolongement de la route 167 vers les monts Otish où « le potentiel minier [...] est à la fois élevé et diversifié ». La facture appréhendée: au moins 280 millions.

Le ministère des Finances a évalué l'impact financier indirect des joueurs de l'industrie minière à près de 2 milliards de dollars entre 2000 et 2011, c'est-à-dire des recettes de 1,9 mil-

liard liées aux activités d'exploitation minière et de 140 millions liées aux activités d'exploration minière. Il a tenu compte des recettes fiscales des fournisseurs en biens et en services du secteur minier (1,1 milliard) et des « investissements en immobilisation et en réparation du secteur minier » (885 millions).

« Une machine brise. Ils font venir un fournisseur qui est spécialisé. C'est un contrat de 1 million. L'entreprise paie des impôts », explique le porte-parole du ministère, Jacques Delorme.

Ainsi, le ministère des Finances évalue à 3,7 milliards l'impact net — direct et indirect — du secteur minier sur les finances publiques entre 2000 et 2011.

« En déficit »

« L'impact financier de l'ensemble du secteur minier est positif et rapporte au Trésor public en moyenne environ 340 millions de dollars par année. Le volet exploration minière est toutefois en déficit », note le BAPE dans son rapport sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

Le BAPE s'est refusé à tout commentaire à ce sujet mer-

credi, renvoyant les questions au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les commissaires ne répondent « jamais » aux questions des médias dans la foulée de la publication d'un rapport, précise la porte-parole du BAPE, Diane Paquin.

En début d'année, le BAPE avait commandé au ministère des Finances de détailler les revenus et les dépenses du gouvernement liés au secteur minier. Le ministère s'est exécuté. Il a remis au BAPE une fiche d'information de deux pages, sur laquelle apparaissent la plupart des données dévoilées cinq mois plus tard sur le site Web du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le ministère des Finances s'est bizarrement affairé mercredi à réduire la portée de la « note » transmise au BAPE en janvier dernier. « C'était pour le BAPE. Ce n'était pas pour rendre public. Comprenez-vous ? » affirme M. Delorme, dans un entretien téléphonique. Il invite Le Devoir à « plutôt » se fier au document cité plus haut, renfermant « les données les plus récentes ». « On refait le même exercice, mais on a des données différentes », spécifie-t-il.

Le Devoir

FOYER

SUITE DE LA PAGE 1

vices — des actes délibérés et violents qui s'accompagnent d'un risque immédiat pour le bien-être de l'enfant, précise-t-on d'emblée dans le document de 60 pages.

Les cas de négligence sont plus nombreux dans des familles engluées dans la pauvreté, l'abus d'alcool et de drogues, l'isolement social et la violence conjugale. « [Ces facteurs] peuvent affecter la capacité de ces personnes à répondre aux besoins physiques et psychosociaux de base des enfants dont elles ont la charge », souligne l'Assemblée des Premières Nations (APN) dans le rapport « Kiskisik Awasisak : n'oublions pas les enfants » cité par le Groupe de travail sur le bien-être des enfants autochtones.

Selon les auteurs du document « Bien-être des enfants autochtones », « les familles autochtones courent plus de risques de vivre dans des logements en deçà des normes d'habitation, de combattre des problèmes de toxicomanie, de connaître de l'insécurité alimentaire, de former une famille monoparentale, de manquer de soutien familial et de soutien d'autres sources et de ne pas avoir suffisamment de compétences, d'instruction et de possibilités de développement économique pour devenir auto-suffisantes ».

Parents sans repères

Cela dit, les problèmes auxquels sont confrontées les familles autochtones sont « intimement liés » au « déracinement » de dizaines et de dizaines de milliers d'enfants autochtones sur plus d'un siècle, font-ils valoir, ayant sans doute en tête les conclusions de la Commission de vérité et réconciliation (CVR). En juin, la CVR avait conclu que le Canada « a participé à un génocide culturel » en mettant de force pas moins de 150 000 jeunes autochtones dans des pensionnats pour « sortir l'Indien » d'eux.

Perspectives d'avenir troubles

Les jeunes élevés en foyer d'accueil gagnent environ 326 000 \$ de moins au cours de leur vie que le Canadien moyen, révèle un récent rapport du Conference Board du Canada sur les perspectives d'avenir des adolescents autochtones. Cette disparité est due en grande partie à un taux de diplomation moins élevé et à une prépondérance de « problèmes de santé mentale ou de maladies mentales mal prises en charge » dans les communautés autochtones.

Le Devoir

TARTE

SUITE DE LA PAGE 1

condamnant Pop-Tarte et un acolyte du nom de Tartagnan à 50 heures de travaux communautaires pour avoir frappé d'une tarte à la crème, un an plus tôt, le visage de Stéphane Dion, alors ministre des Affaires intergouvernementales, lors de son passage au Chic Resto Pop. « Ce n'est pas ça qui nous a arrêtés », affirme le trublion qui, après 10 ans de dormance, refuse que l'on parle de son statut d'entartiste au passé. « Pour nous, ça a été une victoire : on a entarté Stéphane Dion et en plus on a donné de notre temps à la communauté. » Mais le temps, justement, pour ces membres de l'International des anarchos-pâtisseries allait doucement commencer à changer...

« Les attentats du 11-Septembre, les attaques armées contre des politiciens font qu'aujourd'hui, il est de plus en plus difficile de les approcher, y compris avec une tarte, dit-il. Mais il y a pire. Avec



RYAN REMIÖRZ ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

En 2003, à Blainville, Jean Charest a été entarté par Noël Godin.

l'arrivée des conservateurs au pouvoir à Ottawa, les scientifiques se font museler, les journalistes n'arrivent plus à accéder aux élus, alors imaginez un entartiste et le sort qu'on lui réserve », ici comme ailleurs dans le monde, où l'entartage, à l'origine une spécialité belge portée par un certain Noël Godin, peine à faire monter sa crème.

Et pourtant... Dans un monde trop craintif, qui se prend, selon Pop-Tarte, un peu trop au sérieux, la tarte n'aura jamais eu autant sa place dans l'espace public, assure-t-il, tout en parlant de la chose comme d'un « essentiel » pour la bonne marche d'une démocratie. Et pas besoin de le cuisiner trop longtemps pour connaître les noms qu'il

« Les attaques armées contre des politiciens font qu'aujourd'hui, il est de plus en plus difficile de les approcher, y compris avec une tarte »

Patrick Robert, entartiste

pourrait mettre sur une liste dans l'éventualité d'une reprise de ses activités d'entartage. « Martin Coiteux [président du Conseil du trésor], lance-t-il avec conviction. Il a une face à tarte. Mais dans son cas, ce serait une demi-tarte seulement pour respecter ses mesures d'austérité. »

« Justin Trudeau est aussi un bel exemple de politicien à dé-

noncer à l'aide d'une tarte : il est très de son temps avec peu de contenu jumelé à une forte image publique, ajoute-t-il. La crème d'une tarte viendrait lui donner enfin de la substance. »

L'éthique pâtisseries

Pas question toutefois pour lui de s'attaquer à Pierre Karl Péladeau, actuellement chef du Parti québécois (PQ) qui, en 2004, alors qu'il était seulement grand patron de Québecor, a reçu une tarte lors de la remise de bourses d'excellence à l'UQAM. « Notre éthique pâtisseries nous empêche d'entarter deux fois la même personnalité, surtout celles qui comme lui réagissent bien à l'entartage », dit-il en rappelant que PKP avait alors « sous-traité sa méchanceté à Luc Lavoie », un de ses proches, qui s'en était pris fermement aux entartistes. « Mais ce n'est pas grave, parce qu'au PQ la liste des personnes qui en méritent une est très longue. Le parti au grand complet devrait se faire entarter en fait, parce qu'il refuse de se poser des questions essentielles sur le conflit d'intérêts qui vient avec leur nouveau chef. »

Pas de doute, l'entartiste a le regard toujours aussi caustique et la tarte qui le démanche. « Ca fait un bien énorme d'entarter. Je le recommande à tout le monde, dit Pop-Tarte. Dans la culture populaire du divertissement, la tarte punit les parents agressifs, les policiers qui abusent de leur pouvoir, les politiciens corrompus. Mon père disait : « Si on ne vaut pas une risée, on ne vaut rien. » Si l'on ne peut pas rire d'enjeux, même s'ils sont sérieux, que vaut-on comme société ? »

Et il ajoute : « On est peut-être en dormance, mais on n'est pas pressé. Quand on sera devenus des vieillards inoffensifs en fauteur roulant, on va pouvoir cacher plus facilement nos tartes sous nos couvertures. Et avec un peu de chance, les rondes de coupes menées par les gouvernements vont finir par diminuer aussi les conditions de travail des gardes du corps des élus et nous faciliteront la tâche », tâche qui pour le moment, paradoxalement, n'est pas vraiment de la tarte.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com